

Le 26 janvier 2012

**SECTIONS SYNDICALES CFDT  
THALES SYSTEMES AEROPORTES**

**Salaires : la direction se fout de nous !  
Temps de travail : amélioration insuffisante.**

Lors de cette troisième réunion de NAO, la CFDT attendait :

- Une décision concernant le dossier de l'aménagement du temps de travail afin de lever l'instabilité pesant sur les salariés.
- La déclinaison d'une politique salariale ambitieuse, à la hauteur des efforts fournis par le personnel et des enjeux de l'entreprise.

**Temps de Travail : dans l'attente d'une solution satisfaisante**

Après avoir rappelé son opposition au principe de fermeture des établissements et compte tenu du refus de la direction de retirer le projet présenté lors de la précédente réunion, la CFDT, soucieuse de la nécessité d'aboutir rapidement sur ce dossier et d'éviter un contentieux juridique, a proposé à titre exceptionnel la solution suivante :

- Placer 3 jours de la 5<sup>ième</sup> semaine de congés payés les 26, 27, 28 décembre, les deux autres jours les 16 et 17 août.
- Deux jours RTT collectifs pour les 13 et 14 août.
- Trois jours RTT collectifs pour les 30 avril, 7 mai, 18 mai (vendredi), 2 novembre (vendredi).
- Jour supplémentaire de RTT 2012 : le 24 décembre.
- Jour à la charge de la Direction le 31 décembre.

Cette proposition a reçu l'agrément des autres organisations syndicales. Après une suspension de séance, la direction a indiqué ne pas rejeter cette proposition mais a demandé un délai pour l'analyser dans sa totalité. En attendant, la direction émet une solution intermédiaire :

- Fermeture de la semaine du 6 au 10 août, via la 5<sup>ième</sup> semaine.
- Fermeture de la 52<sup>ième</sup> semaine par les jours de RTT collectifs.
- Fermeture des 18 mai et 2 novembre via le jour de RTT supplémentaire (année bissextile).

Rien n'est donc définitivement tranché et nous reviendrons vers vous sur ce sujet dans l'unité syndicale la plus large.

En tout état de cause, chacun est conscient que ce dossier doit être clos rapidement afin d'aborder le volet salaire.

**Salaires : catastrophique !**

- En 2011, avec 1,9 % d'augmentation de la masse salariale, notre entreprise s'est située parmi les plus basses évolutions salariales appliquées dans le groupe Thales. De plus, nos principaux concurrents ou donneurs d'ordre (Dassault Aviation, Safran..) ont obtenu des augmentations supérieures aux nôtres.
- Cette politique d'austérité s'est en outre déroulée dans un contexte d'inflation important. Ainsi, une récente enquête sur l'évolution du prix d'un panier moyen composé de 35 produits de consommation courante (produits référencés depuis 2006) montre une augmentation à 4,4 % en 2011, taux à comparer aux 2,5 % du niveau d'inflation officielle. Dans le même temps, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) a également progressé de 3,1 %.

- Le bilan TSA de la politique salariale 2011 laisse apparaître que 42 % des mensuels ont perçu la somme plancher de 25 euros, 12,8 % des mensuels (47 % des ouvriers) ont obtenu uniquement l'augmentation générale (1% ou 25 euros), 10,5 % des ingénieurs et cadres n'ont rien eu en 2011 (59 % ont obtenu moins de 2% d'augmentation). **Plus de 2 salariés sur 3 de TSA ont perdu du pouvoir d'achat en 2011.** Décrochage inquiétant qui ne peut qu'entraîner morosité.
- La situation de l'entreprise 2012 n'est plus celle décrite par la direction lors des NAO 2011. En effet, la direction mettait sa rigueur budgétaire sur le compte des dérives des grands programmes, sur un volume de prises de commandes en baisse (voir « Infos News » du 1<sup>er</sup> février 2011). Or le niveau des prises de commandes 2011 de TSA a atteint un sommet comme jamais. En outre, lors de son premier « Road Show », M. POMMELET a annoncé que les dérives des grands programmes étaient maîtrisées.
- Enfin, le PMSS a progressé de 2,9 % en janvier 2012 et de nombreux économistes évoquent déjà une inflation plus élevée en 2012 qu'en 2011.

### **Face à ces constats, la CFDT a revendiqué :**

- Un montant de 2,5 % de la masse salariale pour l'augmentation des salaires de l'ensemble du personnel avec un minimum de 80 euros.
- Un montant de 1,5 % de la masse salariale pour les augmentations individuelles permettant la valorisation des compétences, l'évolution des carrières, prenant en compte l'expérience, l'engagement de chacun ...
- Une mesure spécifique de 0,5 % pour corriger les écarts injustifiés entre les établissements.
- Un montant minimum du 13<sup>ème</sup> mois à 2 500 euros.
- L'Intégration de la part variable (cadres et mensuels) moyenne des trois dernières années dans le salaire de base.
- Pas de salaire inférieur à 105 % des minimas conventionnels.
- Revaloriser le niveau d'embauche des jeunes salariés.
- L'instauration d'une commission paritaire en charge d'étudier les écarts d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes, entre les salariés d'une même catégorie sociale sur des sites différents, ainsi qu'un budget de 0,1 % pour commencer à traiter ce sujet.
- Une clause de revoyure en octobre en fonction de l'évolution de l'inflation.

Après avoir écouté les organisations syndicales, **la direction a osé annoncer les mesures suivantes :**

- **Mensuels : AG : 1,1 % (minimum : 23 euros) + AI : 1,1%.**
- **I/C : AI : 2,2 %.**
- **Budget égalité professionnelle : 0,1 %.**

**Il s'agit d'un mépris pour le personnel, d'une véritable provocation !** Certes nous sommes dans une période d'incertitude, mais à force de s'appuyer sur cet argument, la direction ne fait que créer l'anxiété parmi le personnel ainsi que sa démotivation. Comment comprendre que l'année passée a permis d'atteindre une situation satisfaisante et que cette amélioration ne se traduise pas du point de vue salarial ? Ceci nie l'engagement du personnel pour relever les défis futurs.

**A vous, à nous d'y répondre ! A vous, à nous d'afficher notre mécontentement !**

**Une autre réunion est programmée, jeudi 2 février. Mais soyons précis : sans votre mobilisation, sans une intervention forte de votre part, les améliorations resteront à la marge. Toutes les organisations syndicales pourront se mobiliser, si vous n'êtes pas avec elles, c'est peine perdue**